

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par téléphone, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 10 décembre 2018, à 19 : 50 heures, à laquelle sont présents :

Présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Est également présent :
Luc Lambert, directeur général

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

Tous les membres sont présents et renoncent à l'avis de convocation et traitent des sujets suivants :

2018-12-228

SALAIRES EMPLOYÉS 2019

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal augmente les salaires des employés de 2.3 % pour l'année 2019 sauf pour le directeur général. Au lieu d'accorder une augmentation de salaire au directeur général, la Municipalité paiera la part de l'employeur de ses assurances collectives.

2018-12-229

TRACTEUR NEW-HOLLAND – NÉGOCIATION DOMMAGES MOTEUR

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal mandate le directeur général afin de négocier une compensation, avec le vendeur, pour les dommages au moteur du tracteur New-Holland 2011.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas assistance.

2018-12-230

CLÔTURE DE LA SESSION

La clôture de la session est proposée par Nadine Lelièvre à 20 : 07 heures.

Roberto Blondin, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»